

L'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire par les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Enquête par questionnaire auprès des associations
de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en juin 2021

Etude commanditée par



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

et réalisée par



Edito

Cette enquête a été initiée par les services DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, à la suite de la crise COVID-19 qui a fortement mobilisé les associations d'aide alimentaire. Elles ont réalisé un travail indispensable, notamment de maintien du lien avec les populations vulnérables.

En effet, par la régularité du passage des bénéficiaires et le développement des liens sociaux autour de l'alimentation, ce sont des lieux privilégiés d'échanges et de suivi social. L'accompagnement permet de préserver la dignité et de garantir le pouvoir d'agir des bénéficiaires pour une sortie de l'aide alimentaire dans les meilleures conditions.

A ce titre, la réforme de l'habilitation en 2019 a consacré la notion de « précarité alimentaire » et a rendu obligatoire « un accompagnement, qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation » dans les structures de l'aide alimentaire. Ces trois composantes sont mis en exergue par l'enquête pour permettre aux associations de les développer, mais aussi de mettre en valeur des actions qui vont au-delà de cette obligation.

L'exploitation de l'enquête a pour objectif de valoriser l'engagement et les bonnes pratiques des associations sur l'accompagnement de leurs bénéficiaires et de soutenir à travers des actions concrètes les structures désireuses de développer ces aspects.

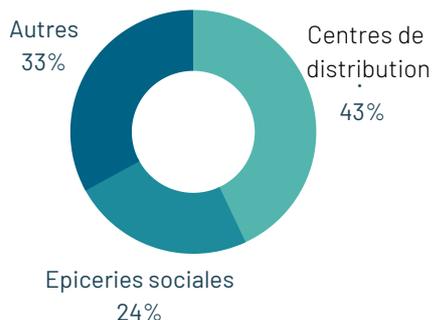
Elle apporte un état des lieux de l'offre et des besoins d'accompagnement qui permettra de fixer des priorités régionales pour la DREETS et offrira une vision claire aux autres administrations de l'Etat, collectivités et à tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour ce qui les concernent.

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

PRESENTATION DES REpondANTS

150 associations d'aide alimentaire ont répondu

Taux de réponse de 48%



47% fonctionnent exclusivement avec des bénévoles

48% ont distribué entre 10 et 50 tonnes de denrées en 2021

ARRIVEE DES BENEFICIAIRES



79% des bénéficiaires arrivent au sein de l'association après avoir été orientés par une autre structure ex : CCAS, département, CAF/MSA...



13% des associations déclarent qu'aucun bénéficiaire ne dispose d'un accompagnement social à son arrivée

PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES



Les associations de l'aide alimentaire mettent en œuvre des actions afin de favoriser la participation des bénéficiaires. Ces actions permettent aux bénéficiaires de devenir partie prenante du fonctionnement de l'association et de renforcer leur pouvoir d'agir :

« Le bénéficiaire qui devient bénévole se reconstruit et retrouve sa dignité et une place au sein de la société »
(citation d'une association)

65 %

des associations proposent aux bénéficiaires de devenir bénévoles

59 %

des associations sensibilisent les bénéficiaires à l'importance que représente leur participation

45 %

des associations organisent la participation des bénéficiaires aux assemblées générales

ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA NUTRITION



La lutte contre la précarité alimentaire doit « favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante » (Article L266-1 du CASF). Les associations œuvrent donc en ce sens, et cela passe par le déploiement de différentes actions dont celles citées ci-dessous.

69% des associations déclarent favoriser la mise en œuvre du **respect de l'équilibre alimentaire*** par la répartition des denrées dans les colis

* ex : création d'affiche "colis type" avec une diététicienne, sensibilisation des bénéficiaires à l'équilibre alimentaire au regard du Programme National Nutrition Santé (PNNS), accompagnement à la consommation de denrées méconnues ou peu consommées par les bénéficiaires...

60% des associations mettent en place des actions spécifiques pour la recherche de **denrées de qualité****

** ex : partenariats avec des producteurs locaux, des jardins solidaires (participation des bénéficiaires dans certains jardins)...

46% des associations proposent des **ateliers de cuisine*****

*** ex : ateliers « alimentation et bien être », « cuisiner local avec un petit budget », ateliers parents-enfants, partenariat avec des nutritionnistes...

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



L'accompagnement est ici entendu comme défini dans le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 qui prévoit que les associations de l'aide alimentaire proposent « un accompagnement qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation ». Il s'agit de savoir si les bénéficiaires peuvent disposer a minima d'une écoute, recevoir des informations ou être orientés vers les professionnels qui pourront mettre en œuvre un accompagnement spécifique.

82% des associations proposent des **actions d'écoute***

* groupe de parole, accueil café ...

72% des associations orientent les bénéficiaires **vers d'autres structures****

** le plus souvent pour des questions d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi ou au logement

60% des associations mettent à disposition des **informations et coordonnées sur les principaux partenaires**

51% des associations proposent, au sein de la structure, un **accompagnement social** des personnes/familles



Accompagnement en matière d'alimentation



Accès aux droits



Pour mieux accompagner les bénéficiaires, les associations ont déclaré que les bénévoles et les salariés ont des besoins* en matière de

Accès à l'emploi



Accès aux soins



Accès au logement



* ces besoins peuvent être plus ou moins importants.

ACTIONS A METTRE EN PLACE AFIN DE FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



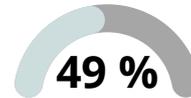
des associations souhaitent pouvoir réaliser un **partage d'expérience** avec d'autres structures

Modalités évoquées : mail, rencontres en présentiel, web conférence, newsletter



des associations sont intéressées par une transmission de **document d'information**

Thèmes évoqués : accès aux droits, santé, protection sociale pour les bénéficiaires, logement, alimentation



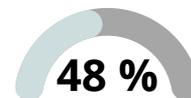
des associations sont intéressées par des **formations**

Thèmes évoqués : accueil et écoute, santé et soin, nutrition, gestion du budget, accès aux droits, accompagnement administratif, accès au logement, informatique.



des associations sont intéressées pour développer des **partenariats** avec d'autres associations.

Thèmes évoqués : Ecoute, Santé, Accès au logement, Accès aux droits, Insertion professionnelle, En matière économique (gestion d'un budget, prévention du surendettement ...), Accès à la nutrition



Pour plus d'informations :

dreets-ara.aide-alimentaire@dreets.gouv.fr
Page dédiée à l'aide alimentaire du site de la DREETS AURA

Pour retrouver des exemples et des actions concrètes à l'échelle régionale, vous pouvez télécharger le rapport complet :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Protection-des-personnes-vulnerables>
Ou <https://www.creai-ara.org>